



Separation concubine et bail Paris-Habitat

Par **sred**, le **23/08/2016 à 09:08**

Bonjour,rnrnActuellement en situation "difficile" avec ma compagne je me pose des questions sur le logement que j'occupe en cas de séparation.rnrnNous sommes chez Paris Habitat dans un logement social depuis 2013, ma fille (garde alternée), ma compagne et moi même.rnrnMa question est la suivante. Si malheureusement nous devons nous séparer, me serait il possible de conserver le logement avec ma fille sachant que nous sommes deux sur le bail (compagne + moi) ?rnrnQuels conseils avez vous à me donner pour pouvoir le conserver par rapport au bailleur ?rnrnPar avance, merci de votre aide.

Par **cocotte1003**, le **23/08/2016 à 12:25**

Bonjour, il faudra trouvera un accord amiable entre vous et que la personne qui part donne son préavis au bailleur en sachant que vous avez très certainement une clause de solidarité entre vous pour le paiement du loyer et des charges. Le propriétaire n'ayant rien à voir dans vos histoires de couple, il peut très bien refuser, cordialement

Par **sred**, le **23/08/2016 à 12:37**

Bonjour et merci pour votre réponse.rnrnPour avoir deja abordé le sujet avec ma compagne, elle serait ok pour que je conserve l'appartement par rapport à ma fille...rnrnOui il y a bien une clause de solidarité pour le paiement du loyer et des charges. Par contre ces derniers ne sont deja prélevés que sur mon compte.rnrnMerci encore.